

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**BATIMENTS
COMMUNAUX**

Sous-domaine :

Démolition

Bâtisse BENIT

OBJET :

**AMENAGEMENT
RUE DES
COURTINES ET RUE
DES FOSSES**

**IMMEUBLE
BENIT
AA 172
AA 198**

N° 15/2022

L'an deux mille vingt-deux, et le Vingt-Huit Février à 18H30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Février 2022

Présents : Mmes et Mrs MARTY - BENOIT - POUSSE - GREFFIER - MAURY - SANCHEZ - COULONVAL - BROUSSE - DUVERT - MARCAILLOU - AZEMA - FOURES.

Excusées : Mmes LEVEJAC - SALANDINI - BEIUCHE.

Mme BROUSSE Véronique a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que, dans le cadre de la politique « Cadre de vie », l'aménagement « Cœur de Village » fait partie des priorités communales.

Il indique que, par délibération n°15/2016 en date du 29 Mars 2016, la commune a fait l'acquisition d'une propriété immobilière composée de 2 bâtiments :

- AA n°172 à usage de logement, d'une superficie de 32 m²,
- AA n°198 à usage de garage.

Il rappelle aux membres du Conseil que ce projet prévoit la démolition de la maison d'habitation pour un aménagement aéré de la place, et la conservation du garage en vue de répondre à un besoin de stationnement pénalisant dans ce secteur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches administratives notamment le dépôt du permis de démolir et d'approuver le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de démolition.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20220228-20220228DEL15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Affichage : 01/03/2022